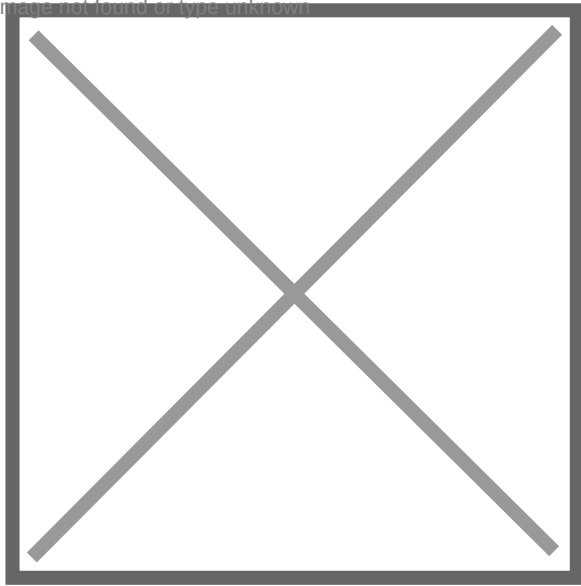


Image not found or type unknown



Non appel suite un divorce quand la mention divorce va être notée

Par **laetitia6259080560**, le **08/11/2010 à 12:23**

Bonjour,
voici ma question:le jugement de mon divorce le 16/06/2010,mon ex a reçu la décision par voie d'huissier le 30/09/2010 et dans la supposition qu'il n'a pas fait appel dans combien de temps la mention divorcée apparaîtra dans mon acte de naissance.Et si mon avocat ne se bouge pas puis je faire les démarches moi même?
Sachant que j'ai déjà demandé un certificat de non appel depuis le 02/11/2010 et puis je changé d'avocat pour faire cette démarche?

Par **aicha29**, le **08/11/2010 à 20:21**

Bonsoir,

ça serait bête de changer d'avocat arrivée à cette fin, c'est à l'avocat de faire la démarche auprès de la mairie, ou vous pouvez le faire vous, puisque vous avez eu le document.

une question, vous avez divorcé pour faute? combien de temps ça a duré? et pk pensez vous que votre mari fera appel?

votre avocat vous a bien aidé?

pour quel motif avez vous demandé le divorce?

merci.

Par **laetitia6259080560**, le **09/11/2010 à 11:46**

bonjours pour répondre a votre question je n'ai pas divorcée pour faute mais avec consentement mutuel et cela a commencé en janvier 2009 et c'est terminé le 16 juin 2010. Ensuite l'ex conjoint peut toujours faire appel pour contesté le jugement durant 1 mois a compté la remise du jugement par voie d'huissier. Mon avocat m'a bien défendu mais a l'heure actuel mon dossier ne l'intéresse plus vu qu'il a été payé (aide juridictionnel), et j'ai divorcée car je ne l'aimais plus et plus d'attente dans le couple
J'espère avoir répondu a votre question

Par **mimi493**, le **09/11/2010 à 11:47**

Le travail de l'avocat s'arrête avec la transcription du jugement de divorce, il a obligation de faire ce pour quoi il a été payé.

Par **laetitia6259080560**, le **09/11/2010 à 11:55**

je suis d'accord mais disons qu'il n'est pas pressé dès que je prend un rdv il est plus ou moins énervé et me dit de patienté

Par **aicha29**, le **09/11/2010 à 17:03**

ça était long votre divorce, un divorce à l'amiable c'est plus rapide, pk ça a duré.

j'ai lu qu'un avocat se doit de vous répondre dans les 48h, et si il ne le fait pas, il faut en changer, pk il s'énervé?

Par **laetitia6259080560**, le **09/11/2010 à 18:48**

bonsoir mon divorce a été long car lors de l'audience de non conciliation mon ex a dit qu'il prendrait a sa charge tous les credits contracté durant le mariage en contre parti il ne paierais pas de pensions alimentaires a nos enfants, ce que j'ai acceptée. Mais quelque jours plus tard alors que tous avez été signé il n'a plus rien voulu payé donc c'est moi qui a tout réglé mais il ne payait non plus de pension alimentaire!!!! Donc j'ai fait appel pour qu'une pension alimentaire me soit versé mais cela a duré 14 mois pour l'obtenir (qui ne paye tjrs pas donc saisie direct sur son salaire)
voilà pourquoi cela dure depuis des mois

Par **aicha29**, le **09/11/2010 à 18:50**

Ok, ça dû être la galère.

Je pensais qu'un divorce à l'amiable c'est moins galère, bref, le juge vous a demandé pk vous souhaitez divorcer?

Moi il refuse l'amiable, donc on passe au divorce pour faute, mais c'est bloqué car pour que mon avocat dépose la requête il faut l'acte de naissance de mon mari qui est marocain donc galère à l'avoir, sinon on a rien en commun depuis toujours.

Par **laetitia6259080560**, le **09/11/2010 à 19:03**

bonsoir ki refuse le divorce à l'amiable le juge ou votre ex? peut être aussi vous pouvez prétendre au divorce s'il y a rupture de vie commune depuis 2 ans avec des preuves bien sur(ex facture de loyer à votre nom si vous habitez séparément)

Par **aicha29**, le **09/11/2010 à 19:10**

On a jamais vraiment vécu ensemble sauf sur papier, c'est ça que je lui reproche, d'ailleurs il s'est peut-être marié pour obtenir ses papiers qu'il n'a pas d'ailleurs.

C mon mari qui refuse car il veut sa carte de séjour.

Par **laetitia6259080560**, le **09/11/2010 à 19:15**

faut arriver à prouver que vous avez jamais réellement vécu ensemble voir des attestations de personnes fiables si vous avez un concubinage lui demandé de dire qu'il n'a jamais vu votre ex ou que très rarement et surtout dire à votre avocat que s'il refuse le divorce c'est pour avoir ses papiers français!!!!

Par **aicha29**, le **09/11/2010 à 19:23**

c mon avocate qui a vu que c'est un mariage pour les papiers, moi j'ai rien vu, j'ai juste constaté qu'il n'est pas investi dans ce mariage, et qu'il me rendait malade.

avec le recul, j'arrive tjrs pas à le croire,

c de la manipulation sentimentale,

en fait on a vécu une sorte de coloc mais quelques mois, et mon avocate me demandera des preuves écrites (je v demander à ma famille) comme quoi ils m ont jamais vu avec, choses vraies..

sur papier y a des irrégularités, j'ai changé 2fois d adresses sur papiers et revenant chez mes parents, donc chamboulement administratif.

en plus,y a pas eu de fête, certes je lui ai dit quand on sera stabilisé, mais il n a jamais cherché à se fixer donc cela veut dire qu il s en moque,

Par **aicha29**, le **09/11/2010 à 19:27**

c mon avocate qui a vu que c un mariage pour les papiers, moi j'ai rien vu, j'ai juste constaté qu il n est pas investi dans ce mariage, et qu il me rendait malade.

avec le recul, j'arrive tjrs pas à le croire,

c de la manipulation sentimentale,

en fait on a vécu une sorte de coloc mais quelques mois, et mon avocate me demandera des preuves écrites (je v demander à ma famille) comme quoi ils m ont jamais vu avec, choses vraies..

sur papier y a des irrégularités, j'ai changé 2fois d adresses sur papiers et revenant chez mes parents, donc chamboulement administratif.

en plus,y a pas eu de fête, certes je lui ai dit quand on sera stabilisé, mais il n a jamais cherché à se fixer donc cela veut dire qu il s en moque,

Par **aicha29**, le **09/11/2010 à 19:33**

c mon avocate qui a vu que c un mariage pour les papiers, moi j'ai rien vu, j'ai juste constaté qu il n est pas investi dans ce mariage, et qu il me rendait malade.

avec le recul, j'arrive tjrs pas à le croire,

c de la manipulation sentimentale,

en fait on a vécu une sorte de coloc mais quelques mois, et mon avocate me demandera des preuves écrites (je v demander à ma famille) comme quoi ils m ont jamais vu avec, choses vraies..

sur papier y a des irrégularités, j'ai changé 2fois d adresses sur papiers et revenant chez mes parents, donc chamboulement administratif.

en plus,y a pas eu de fête, certes je lui ai dit quand on sera stabilisé, mais il n a jamais

cherché à se fixer donc cela veut dire qu'il s'en moque,

Par **laetitia6259080560**, le **10/11/2010 à 19:40**

bonsoir je te souhaite du courage et surtout de ne pas lâssé tombé. Donne moi des nouvelles et si tu veux des conseils ou même juste discuté n'hésite pas à me contacter

Par **aicha29**, le **11/11/2010 à 02:13**

Salut, merci

c'est difficile d'autant plus qu'il me dit que je suis têtue et que je me trompe sur lui.

je souhaite connaître les questions que le juge me posera.

Sachant que l'autre ne veut pas du divorce car il veut obtenir sa carte de séjour, et je suis pas mariée pour le régulariser mais il a un gros problème pour comprendre ça.

Par **laetitia6259080560**, le **13/11/2010 à 20:04**

bonsoir pour répondre à ta question le juge va te demander pourquoi tu veux divorcer et te demander aussi si tu es sûre de ton choix; puis elle va te relire ce que tu as déclaré à ton avocat et ensuite se sera le tour de ton mari, après toi et ton avocat et ton mari et son avocat aller tous rentrer chez le juge et c'est là que tout va se jouer, le juge te dira si la conciliation a échoué ou pas puis vient le moment de l'ordonnance: cela te statuera sur le domicile, si il y a des biens communs (le remboursement), pour les enfants, la voiture. Voilà à bientôt courage

Par **aicha29**, le **13/11/2010 à 20:10**

salut,

on n'a rien en commun, pas d'enfant, pas de domicile, pas de biens, rien,

et c'est un mariage d'intérêt et je sais pas si mon mari sera là, si il sera là il va jouer le comédien, et moi j'ai été manipulée et voilà, il a pas eu ses papiers, il va se faire passer pour une victime.

il y a des choses que j'ai dit à mon avocat, là il y a encore des choses qui me reviennent, bref, je vais dire qu'il n'a jamais cherché à se stabiliser, qu'il m'a précipité au mariage pour qu'il obtienne sa carte vpf pour qu'il bosse et n'a jamais rien fait, il a aussi voulu falsifier des fiches de paie pour louer un logement, bref, j'ai refusé je voulais qu'il travaille, je cherchais aussi mais lui il

est motivé à chercher que quand il est en situation irrégulière.

De plus, j'ai peur que le juge cherche à me piéger.

Par **laetitia6259080560**, le **13/11/2010 à 21:47**

bonsoir non le juge ne va pas te piégée mais faut lui dire la vérité ne cache rien cela jouerais contre toi sinon, aussi demande des conseils a ton avocat a props de ce que tu doit dire (tes motivations pour divorcée)

Par **aicha29**, le **13/11/2010 à 21:51**

non je ne cache rien, je vais pas demander le divorce comme ça sans raison, mais si mon mari ment?

je vais lui dire les choses comment je les ai vu, et ce qu'il m'a dit aussi, car il me traitait des fois, de malade mentale,

Par **laetitia6259080560**, le **13/11/2010 à 21:56**

le juge sera là pour tranché donc c'est a toi d'être la plus persoasive être aussi très précise dans tes explications ,dans les détails. Je suis sure que ton mari va mentir mais si tu as des preuves que tu auras donnée a ton avocat ,le juge verra qu'il ment et se sera des points positif pour toi

Par **aicha29**, le **13/11/2010 à 22:13**

comme preuve l'avocat a demandé juste les attestations écrites, c tout, sinon j'ai un mail qu'il m'a envoyé où il me propose de l'argent contre ma présence avec lui pour qu'il obtienne sa carte vpf

Par **laetitia6259080560**, le **13/11/2010 à 22:16**

c'est déjà ça mais essaye d'avoir un max de preuves comme je te l'ai dit plus haut et précise le pour le mail. et ton avocat il en pense quoi?

Par **aicha29**, le **14/11/2010 à 01:33**

Mon avocat a déjà traité ce genre d affaire, d ailleurs c'est elle qui m'a ouvert les yeux, sur ce mariage gris;

elle m'a demandé que 6attestations écrites, et ne m'a demandé que ça, ce qui m'a d'ailleurs surpris, je ne lui ai pas parlé du mail, car en fait je suis pas encore passée devant le juge car il faut l acte de naissance de mon mari qui est marocain, et sans cet acte, l avocat ne peut pas déposer la requete.

peut etre que mon mari acceptera le divorce à l amiable lorsqu'il verra qu'il ne peut plus rien retirer de moi,

Par **laetitia6259080560**, le **16/11/2010 à 14:37**

bonjours Aicha je suis allée hier chez mon avocat et je suis enfin divorcée mon ex n'a pas fait appel!ouf!
je vais recevoir mes papier dans 1 mois environ et la procédure est enfin terminée

Par **aicha29**, le **16/11/2010 à 15:43**

Salut,

Je suis jalouse de toi là, enfin tu es libre.

Je voudrais connaître le déroulement de ta demande, tu as vu le JAF une seule fois?

Ton mari a pris aussi un avocat?

La durée de la procédure.

Les questions du JAF? et tes réponses et les preuves que tu as donné?

Merci.

Par **laetitia6259080560**, le **16/11/2010 à 16:05**

coucou

effectivement j'ai vu le jaf qu'une fois et mon mari a pris un avocat;la procédure a durée 22 mois au total

ensuite pour les questions c'est du basic :êtes vous sur de votre désition,pkoi demandé vous le divorce ,récapitulatif de la demande, du statut ,de la déclaration de ton ex. Quand aux réponces :oui je suis sure de mon choix,je divorce car je ne m'entend plus avec lui
Comme c'était un divorce par consentement mutuel pas besoin d'attestations ou de preuves.Je sais aussi que ton ex a besoin d'un avocat jusqu'a la non conciliation après cela n'est plus obligatoire. Courage

Par **aicha29**, le **16/11/2010** à **16:11**

Ok,

de toute façon, ça sera pas le même divorce, car mon mari a pas ses papiers donc il fera tt pour les avoir, il s'en fou de moi, il sait très bien qu'on s'entends pas, mais il va jouer la comédie;

il n'a encore entrepris aucune démarche d'avocat, il continue tjrs à me faire changer d'avis. Peut être quand il recevra le rdv pour aller devant le JAF il acceptera le divorce, car j'ai lu que devant le jaf on dit pas si quel divorce on fait, genre faute, à l'amiable c'après ce rdv qu'on le dit.

Moi j'ai loué un studio sans que mon mari le sache car de toute façon, on n'a jamais vécu ensemble, et voilà, mon avocat m'a dit que c'est pas grave si j'ai loué un studio seule. Mon mari est au courant de rien, lui il vit hébergé chez ses potes.

De toute façon, dès que sa carte arrive à expiration il se réveille pour louer un logement pourri.

Il veut pas travailler alors que je me suis mariée pour lui faciliter l'obtention de cette carte pour qu'on vit ensemble.

Il me l'a fait à l'envers!

Par **aicha29**, le **17/11/2010** à **10:50**

salut Laetitia,

Je voulais savoir, je trouve que mon avocat met du temps pour déposer la requête, je peux la comprendre elle attend un acte civil étranger et c'est difficile pour elle de l'obtenir, j'ai l'aide juridictionnelle, comme toi, je pensais aussi changer d'avocat en espérant que le prochain sera plus efficace et rapide, bref, tu penses que si je change d'avocat je dois lui payer ses honoraires même en ayant l'aide totale? est-ce que je dois l'avertir de mon envie de changer d'avocat?

De plus, je souhaite savoir comment tu communiquais avec ton avocat, par tél? par mail?

Moi c'est par téléphone, mais là j'ose pas l'appeler pour savoir si elle a bien réussi à obtenir cet acte de naissance étranger.

Merci

Par **laetitia6259080560**, le **17/11/2010** à **19:23**

salut Aicha, d'abord cela fait combien de temps que ton avocat a fait la demande de l'acte de

ton ex? puismême si tu change d'avocat tu n'auras rien a payée vu que tu l'aide juridictionnelle totale. Seconde chose n'hésite pas a lui demandée un rdv pour mettre les choses au clair : parle lui de tes doutes, de tes questions et si tu vois qu'elle n'est pas assez concernée dans ta demande dit lui clairement que tu penses changée d'avocat. Tiens moi au courant, a bientôt

Par **aicha29**, le **17/11/2010 à 19:37**

salut,

tu sais j'aime pas trop déranger mon avocate, je l'ai vu une seule fois c'était pour le 1er rdv, ensuite, on a échangé des appels téléphoniques.

Justement l'acte de naissance, elle m'a dit de le lui fournir, je lui ai expliqué que je l'ai pas, et que je peux en avoir un ancien car mon mari avait déposé une demande de naturalisation en 2009, il a été ajourné, et l'acte de naissance est donc dans les archives dans le service naturalisation près de Nantes.

J'ai donc effectué plusieurs démarches pour l'obtenir, j'ai essayé de voir avec l'Ambassade du Maroc, le consulat, mais rien!

J'ai donc appelé le service des naturalisations, et plusieurs personnes y travaillent donc elle m'a dit ok par tél, elle m'a dit d'envoyer un fax, ensuite un mois après je rappelle c'était une autre dame assez bête, elle me dit non, on n'a pas le droit de vous fournir l'acte car ça ne vous concerne pas, alors que je suis tjrs sa femme, donc j'ai droit de le demander.

Bref, j'ai envoyé un courrier à sa mère que je n'ai jamais rencontré, sauf vu sur msn, j'ai eu le tél j'ai donc retrouvé l'adresse sur le net, mais aucune réponse à mon courrier je pensais que ce courrier qui demandait son acte de naissance, je pensais qu'il s'est perdu, car mon mari m'en a pas parlé. J'ai le num de sa mère mais je pense pas qu'elle voudra me fournir l'acte de naissance.

Donc mon avocat m'a demandé le mail du service des naturalisations le 6 novembre, elle m'a dit que si on vous l'a refusé, on me le refusera aussi, elle a dit je vais essayé et je vous tiens au courant. Connaissant la lenteur de ce ministère, elle attends peut etre de recevoir en main propre l'acte de naissance.

Mon premier rdv avec cette avocate date du 25 Aout 2010, depuis je l'ai pas encore vue. Elle a déjà préparé la requête de divorce mais attends l'acte pour le déposer au TGI.

Voilà.

Par **aicha29**, le **18/11/2010 à 22:13**

salut Leatitia,

donc j'ai appelé mon avocate, et je suis directement tombée sur sa messagerie(tel fixe) alors que d'habitude ça sonne,

tu pense qu'elle soit partie en vacance, je lui ai laissé un message pour savoir si elle a réussi à obtenir l'acte de naissance de mon mari,

Tu sais, elle me dit qu'un divorce pour faute prendra 9mois (environ) début Janvier 2011, ça va faire un an de séparation sur papier, et si je suis comme ça à attendre, en janvier 2012 cela fera 2ans,

Sachant que sur papier je vivais avec lui jusque fin 2009, alors que je suis chez mes parents depuis Mars 2009, bref, que des galères.

Par **laetitia6259080560**, le **20/11/2010 à 08:45**

Salut Aicha,

peut être elle était absente ou au tribunal ,essaie de la recontactée aussi je pense sincèrement que tu seras tout au moins séparée de corp officiellement courant 2011 mais dit toi que dès que tu es passée devant le JAF la procédure suivra son cour et là tu auras un justificatif prouvant la séparation.

A bientôt

Par **aicha29**, le **20/11/2010 à 13:09**

salut,

Même quand elle est absente, le tél sonne et ensuite répondeur, là c'était le répondeur direct.

j'ai son portable mais je vais attendre qu'elle me contacte.

De toute façon, ce con de mari me fait tarder les choses, j'aurai pu déjà passer devant le juge en novembre déjà.

il faut savoir que ce mariage n'en est pas un, depuis le début j'attends, je cherche aussi du boulot, mais ce mariage ne m'apporte rien de positif, et donc bientôt 2011 bref, que de perte de temps.

Moi j'ai un studio que j'ai loué mAi 2010, sans que mon mari le sache, car sinon il va me harceler pour utiliser cette adresse pour effectuer les documents en commun ect. pour renouveler son titre de séjour.

J'espère que mon mari ne viendra pas pour se défendre lol, comme ça, la procédure pourra suivre son cours, car lui il va tout faire pour tarder les choses.

Sachant qu'il ne m'a jamais rien donné et que je ne demande rien, puisqu'il n'a rien. J'espère que le juge constatera que ce mari ne fait que perdre mon temps depuis le début.

A+.

Par **aicha29**, le **22/11/2010 à 22:14**

Salut Laetitia,

j'ai tjrs pas de nouvelle de mon avocate, ça me saoule. J ose pas l'appeler par peur de l'embêter,
mon mari dit qu'il va enfin allé la voir j'espère qu'il ne fait pas ça pour jouer, ça serait bien qu'il soit ok pour l'amiable, mais vue les mois qui ont passé à laissé trainer les choses, je pense qu'il veut juste me faire une fausse joie.

tu sais au fond, j'ai mal au coeur, je sais pas si c'est la solitude d'ailleurs j'ai tjrs été toute seule, mais je me dis que c'est mieux ainsi, si c'est pour continuer et après il me jette dès qu'il a ses papiers, c pas la peine.

Je lui laisse le bénéfice du doute , car j'arrive pas à penser qu'il a pu faire ça, se marier juste pour les papiers, je ne mérite pas un mari sérieux et sincère?

pour l'avocate, je sais pas pk elle me laisse dans l'attente

Par **laetitia6259080560**, le **27/11/2010 à 20:46**

Bonsoir Aicha, excuse moi de te répondre aussi tard mais j'étais absente
tu devrais quand même essayé d'avoir ton avocate au téléphone faut pas être gênée car elle est là pour t'écouter et surtout te dire ou en ai ton dossier
En ce qui concerne ton ex tu as raison ne te rejouie pas trop vite... faut voir ce qu'il a réellement l'intention de faire.

Maintenant faut pas te sentir coupable comme tout le monde tu as le droit au bonheur et je suis sûre que tu rencontrera l'homme qui te convient, tu m'as l'air d'être une jeune femme très sincère et surtout très seule et c'est pour cela que tu as cru à son amour.

*A bientôt

Par **aicha29**, le **27/11/2010 à 21:40**

salut,

Je l'ai appelé hier, et elle m'a dit qu'elle a envoyé le mail au service naturalisation qui détient l'acte de naissance, elle a envoyé le mail le 4 novembre elle a reçu un mail disant que sa demande est prise en considération, mais qu'elle a pas reçu l'acte, elle s'est dit que l

administration est longue, donc elle attends.

J'espère qu'elle n'attend pas pour rien.

Moi j'ai envoyé un courrier au nom de mon mari, puisque j'ai voulu être honnête avec ce service et une dame m'a dit qu'elle ne peut pas me donner l'acte car, ça me concerne pas, donc j'ai fait un courrier en me faisant passer pour mon mari.

Ça fait 3 mois que je galère pour cet acte, mon avocate franchement, elle a rien fait pour l'obtenir, à part envoyer ce mail qui date début novembre.

Je trouve que c'est normal que je m'inquiète, je veux que la requête soit déposée, pour avoir le rdv devant le jaf assez vite, car j'en ai marre que ma procédure ne soit enclenchée.

Il aurait voulu l'amiable, il aurait pris contact avec mon avocate, d'ailleurs elle a dit j'espère qu'il vient vraiment pour qu'il accepte le divorce amiable, car si il croit que je vais lui donner des infos, pour assurer sa défense. Mais je crois que mon mari n'a pas d'avocat, il cherche pas à se défendre, il a toujours été comme ça, à laissé les choses se faire.

A mon mari j'ai tout dit, j'ai dit que je ne le sens pas investi, et que ce mariage ne mènera à rien, et qu'il respecte rien.

Je pense changer d'avocat, mais j'ai peur que l'histoire se répète avec ce souci d'acte de naissance.

Je retrouve cette sensation de solitude, je n'ai jamais été soutenue, je veux tourner la page avec lui, au niveau administratif déjà.

Par **aicha29**, le **27/11/2010 à 21:42**

Si je lui dis que je suis malheureuse, il en aura rien à foutre et ça je viens juste de le constater, il n'est pas conscient du mal qu'il a fait et qu'il comptait faire!

Par **aicha29**, le **27/11/2010 à 21:50**

tu penses que mon avocate peut le demander à sa mère l'acte de naissance? en tant qu'avocate elle aura plus de chance de parler de la situation, car moi je connais pas sa mère et je veux pas m'expliquer car de toute façon, c'est son fils, elle le défendra toujours.

mon avocate est d'origine arabe, je sais pas si elle a la compétence de faire ça.

il y a que ça de pire.

Par **laetitia6259080560**, le **28/11/2010 à 18:43**

Salut,
tout d'abord essaye de contacter de nouveau la personne qui peut obtenir l'acte de naissance de ton mari, ne dis pas que tu as déjà appelée, si on te demande pourquoi tu as en besoin dis que c'est pour des papiers administratifs (carte de séjour) et dis qu'il ne sait pas parler français (donc c'est toi qui fais les démarches) et ne dis pas que tu veux divorcer; peut-être ça va fonctionner.
Et pour ton avocat, attends de voir si elle a des nouvelles suite à son mail.
À bientôt

Par **aicha29**, le **28/11/2010** à **19:59**

salut,

en fait, plusieurs personnes travaillent dans ce service des naturalisations, et j'aurais aimé que mon avocat appelle directement, je vais pas pouvoir attendre longtemps qu'elle ait une réponse suite à son mail,

déjà ça va faire un mois qu'elle a envoyé le mail,

j'ai envoyé un courrier, de la part de mon mari, j'aurais dû faire ça depuis longtemps, mais je suis honnête.

Par **aicha29**, le **28/11/2010** à **20:01**

la séparation de corps c'est après le rdv de conciliation?

Par **laetitia6259080560**, le **29/11/2010** à **15:24**

salut,

la séparation de corps a lieu en même temps que la non conciliation